

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres élus : 95

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 52

Le lundi 15 décembre 2025 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2025.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 41 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/18/2025

Décision budgétaire modificative n°1

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité syndical CS/13/2025 du 04/04/2025 approuvant le budget primitif,

Dans le cadre de l'amortissement prorata temporis, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'abonner trois comptes suite à des dépenses d'investissement.

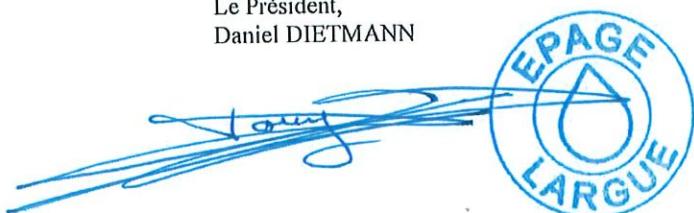
Dépenses de fonctionnement	Compte 6811	2 000,00 €
Recettes d'investissement	Compte 28128	500,00 €
	Compte 281838	1500,00 €

Et d'effectuer les virements suivants.

Dépenses de fonctionnement	Compte 023	-2 000,00 €
Recettes d'investissement	Compte 021	-2 000,00 €

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 16 décembre 2025

Le Président,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres élus : 95

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 52

Le lundi 15 décembre 2025 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2025.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 41 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/19/2025

Ouverture des crédits d'investissement pour 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 1612-1 ;

Vu le budget primitif 2025 de l'EPAGE Largue adopté le 04/04/2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de faire usage des facultés offertes par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer la bonne continuité des services et de pouvoir engager des dépenses d'investissement en cas de nécessité ;

CONSIDERANT qu'il sera nécessaire de disposer de crédits afin de pouvoir engager plusieurs opérations d'investissement, concernant notamment les aménagements de rivière.

M. le Président rappelle qu'il est possible de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2026.

Pour ce faire, une délibération autorisant l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des crédits votés en 2025, doit être soumise au Comité syndical.

Par conséquent, en vertu des dispositions prévues à l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président sollicite du Comité syndical, l'autorisation de procéder avant le vote du budget primitif 2026 de l'EPAGE Largue, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-256802406-20251216-CS_19_2025-DE

Berger
Levrault

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à procéder avant le vote du budget primitif 2026 de l'EPAGE Largue, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025, comme suit :

Chap./Articles	Désignation	Budget 2025	Autorisation engagement 25% B.2026
20	Immobilisation incorporelles	394 600,00	0
21	Immobilisation corporelles	86 648,00	0
23	Immobilisation en cours	351 290,00	55 822,00
2312	Agencements et aménagements	73 290,00	18 322,00
2315 op 19	Equipements prévention des ruissellements	15 000,00	0
2315 op 20	Arasement étangs Soultzbach	58 000,00	0
2315 op 22	Reconquête zone humide	55 000,00	0
2315 op 24	Retour aux sources Krebsbach	150 000,00	37 500,00
Total		832 538,00	55 822,00

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 16/12/2025

Le Président,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres élus : 95

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 52

Le lundi 15 décembre 2025 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2025.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 41 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/20/2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque Délégué du Comité syndical,

Considérant l'obligation pour les EPCI de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget,

Le Comité syndical émet les observations suivantes :

- *Concernant le projet d'un nouveau Siège de l'EPAGE Largue*

Vu la page 4 du rapport d'orientation budgétaire ci-joint,

Considérant la proposition de Monsieur Fabien ULMANN, Président de la Communauté de Communes Sud Alsace (CCSAL) de cession de la Maison Sainte-Barbe (dite maison Gross) propriété de la CCSAL, faite juste avant le vote de refus de l'autorisation de programme pour le siège de l'EPAGE Largue,

Monsieur Daniel DIETMANN, Président de l'EPAGE Largue également Président de la Maison de la Nature du Sundgau, occupant du bâtiment proposé, s'est déporté de l'analyse de la proposition de la Communauté de Communes et l'a confiée à M. Joseph BERBETT, Vice-Président.

Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président de l'EPAGE Largue, constate l'absence de délibération de la CCSAL au sujet de la cession du bâtiment utilisé par la Maison de la Nature du Sundgau. Il a proposé au bureau de l'EPAGE Largue réuni le 1^{er} décembre 2025 d'abandonner l'étude de cette opportunité d'acquisition,

M. ULMANN explique qu'ils se sont rendus compte que le bâtiment proposé était nécessaire à la Maison de la Nature. La proposition de cession de la Maison Sainte-Barbe aura eu le mérite de faire émerger d'autres propositions des communes,

.../...

M. BERBETT répond que des études ont été faites, que les communes ont été consultées et ont fait leurs propositions analysées par le COPIL qui a travaillé sur le sujet, en présence du Vice-Président de la CCSAL. Cette nouvelle proposition au comité d'avril n'avait donc plus lieu d'être, et qu'il n'est pas d'accord avec la méthode de la CCSAL.

M. ULMANN dit que « l'important c'est d'avancer »,

M. DIETMANN remercie les membres pour les échanges permettant le débat d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- PREND ACTE du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté
- DEMANDE à M. le Président de tenir compte des observations formulées lors de ce débat pour construire le Budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 16 décembre 2025

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres élus : 95

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 52

Le lundi 15 décembre 2025 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2025.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 41 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/21/2025

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE
PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE À LA PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 14 mars 2025 du Comité syndical décider de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial n° PSC-P 2025/219 en date du 14 octobre 2025

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

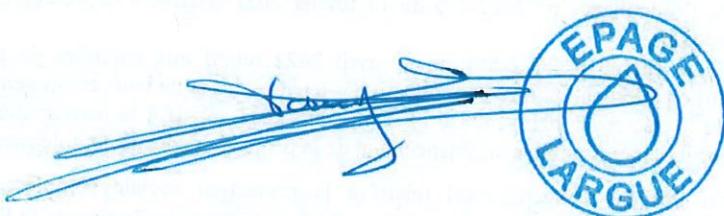
Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 45.-€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 4 : d'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 16 décembre 2025

Le Président,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres élus : 95

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 52

Le lundi 15 décembre 2025 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 4 décembre 2025.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 41 Membres sont présents et 11 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/22/2025

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « SANTE » MISE EN PLACE PAR LE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE À LA PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « SANTÉ »**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 6 juillet 2022 portant choix du prestataire retenu pour la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en frais de santé ;

Vu la convention de participation risque « santé » signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et Mutest/MNT en date du 29 août 2022 ;

Vu le débat d'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire en date du 1^{er} avril 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial n° PSC-S 2025-024 en date du 14 octobre 2025

.../...

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

- d'adhérer à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette convention prend fin le 31 décembre 2028 avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général.
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation.
- de fixer le montant de la participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 15.-€ par mois, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 16 décembre 2025

Le Président,
Daniel DIETMANN



The image shows a handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dietmann", written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "EPAGE" at the top and "LARGUE" at the bottom, with a stylized water droplet icon in the center.

Rapport d'orientation budgétaire

2026

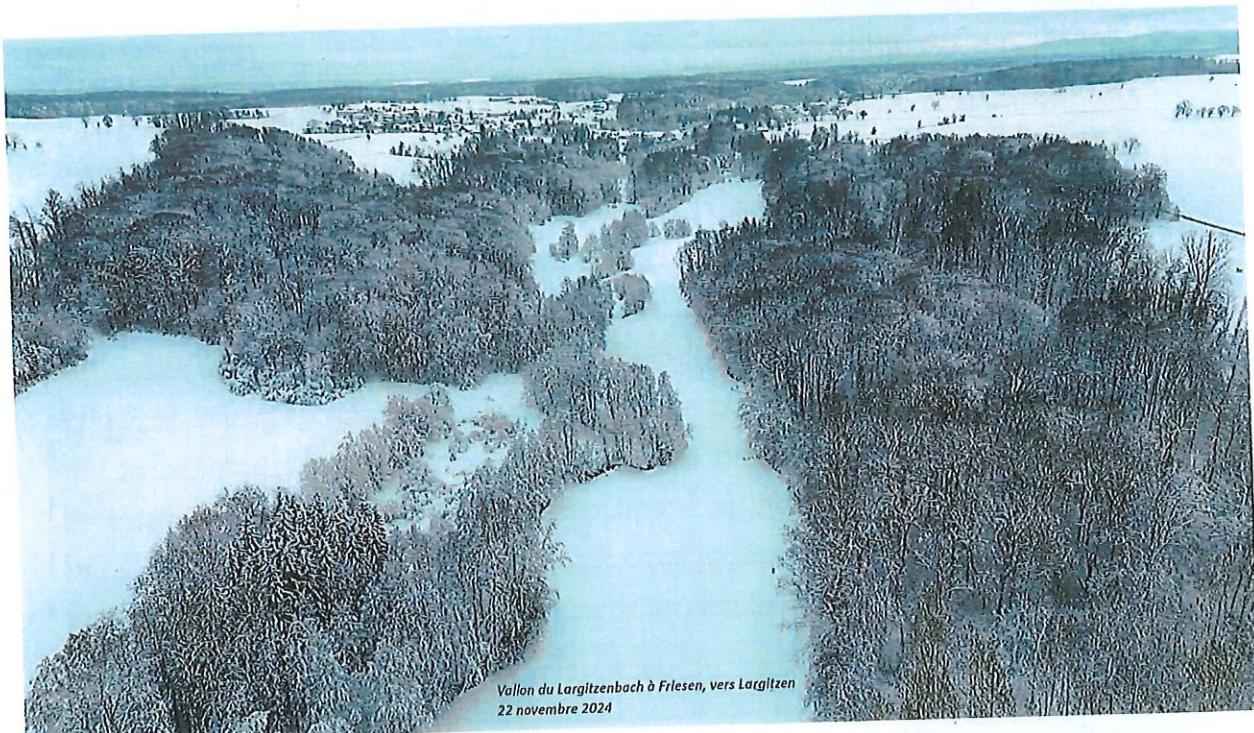


Table des matières

Introduction	1
Contexte général.....	2
Présentation de la structure	2
Les missions	3
Locaux de l'EPAGE Largue : Siège.....	4
Ressources Humaines : effectifs et dépenses de personnel	4
Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2026	4
Dépenses de personnel	5
Orientations budgétaires envisagées en 2026.....	6
Dépenses de fonctionnement.....	6
Charges à caractère générale.....	6
Autres charges de gestion courante	8
Amortissements des immobilisations - opérations d'ordre de transfert entre sections	8
Charges financières.....	9
Recettes de fonctionnement.....	9
Résultat de fonctionnement reporté	9
Dotations et participations	9
Amortissements des immobilisations - Operations d'ordre de transfert entre sections	10
Dépenses d'investissement	10
Emprunts et dettes assimilées (16).....	10
Immobilisations Incorporelles (20)	11
Immobilisations Corporelles (21).....	12
Immobilisations en cours (23).	13
Recettes d'investissement	15
Gestion de la Dette	15
Résultat de l'exercice 2025	15
Affectation du résultat.....	15
Synthèses des orientations financières 2026	16

Introduction

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-256802406-20251216-CS_20_2025-DE

Berger
Leviall

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire, dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif.

Les syndicats mixtes (mentionnés à l'article L. 5721-2) sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants.

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par l'EPAGE portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

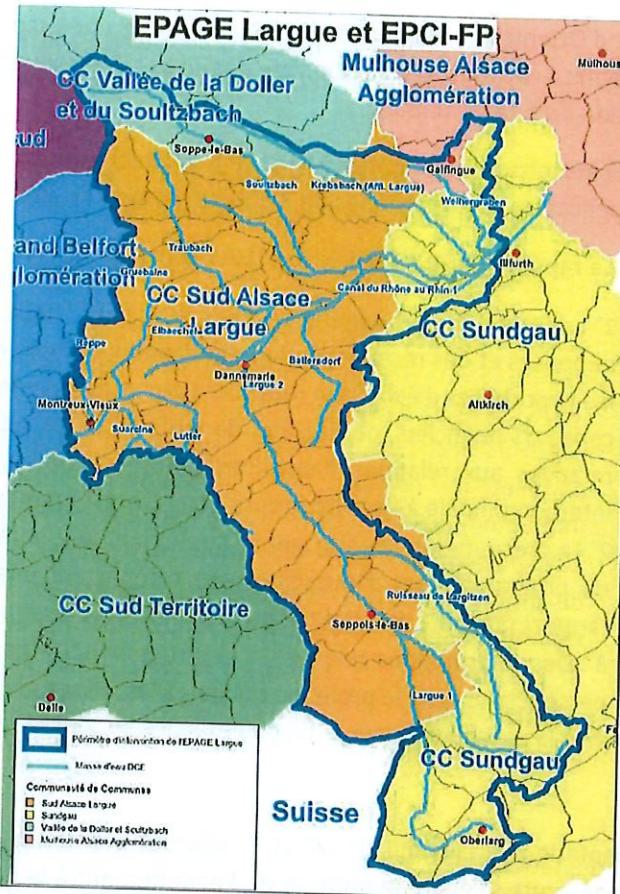
Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Contexte général

Présentation de la structure

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (EPAGE Largue) est le fruit de l'évolution du SMARL, au 1^{er} janvier 2018 avec la formalisation de la compétence GEMAPI.

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux (SMARL) est né en 1992, de la volonté de Daniel Dietmann, maire de Manspach, et de l'adhésion des Elus locaux suite au constat d'abandon dont faisaient l'objet les cours d'eau du bassin versant de la Largue. Le syndicat, au fonctionnement et à la philosophie totalement pionniers en France, allait ouvrir la voie d'une gestion globale et patrimoniale de la rivière. Son domaine d'action s'étend sur les lits mineurs et majeurs de tous les cours d'eau naturels (près de 160 km), sur toutes les zones inondables et zones humides du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.



L'EPAGE Largue regroupe 56 communes du bassin versant, la Collectivité Européenne d'Alsace, et les Communautés de Communes ou d'Agglomération "Sud Alsace Largue", "Vallée de la Doller et du Soultzbach", "Sundgau" et "Mulhouse Alsace Agglomération". L'EPAGE mutualise ainsi les ressources nécessaires à la mise en place des interventions, permettant la reconquête de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, comme le prescrit la réglementation européenne à travers la Directive Cadre sur l'Eau 2015 (DCE 2015). L'EPAGE Largue est structure porteuse du SAGE Largue et structure animatrice Natura 2000 pour les sites « Vallée de la Largue » et « Sundgau, région des étangs ».

L'EPAGE Largue assure également un important travail de communication grand public et d'accompagnement des élus, riverains et exploitants agricoles permettant une meilleure prise en compte des milieux aquatiques dans les divers projets d'aménagement ou de développement du territoire.

L'ensemble des interventions de l'EPAGE est mené avec, pour objectif principal, l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau prescrit par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) avec comme date butoir pour l'atteinte du bon état 2027.

Le territoire d'intervention de l'EPAGE Largue est constitué du bassin versant de la Largue, cours d'eau, affluent de l'Ill, sous affluent du Rhin et du secteur de Montreux.

La Largue prend sa source à Oberlarg dans le Jura alsacien, dans le massif du Hohneck. Elle se jette dans l'Ill à Illfurth après 50 km de parcours. Ses principaux affluents sont :

- En rive droite, le Grumbach, le Largitzenbach, le Haltschbach et le Roesbach (Ballersdorf). A partir de Dannemarie, la Largue reçoit ponctuellement, en rive droite les eaux de déversement du canal du Rhône au Rhin.
- En rive gauche, le Dorfbach (Pfetterhouse), le Babersenbach (Seppois-le-haut), le Krebsbach (Manspach), l'Elbaechlein, le Traubach, le Soultzbach, le Spechbach, le Weihergraben.

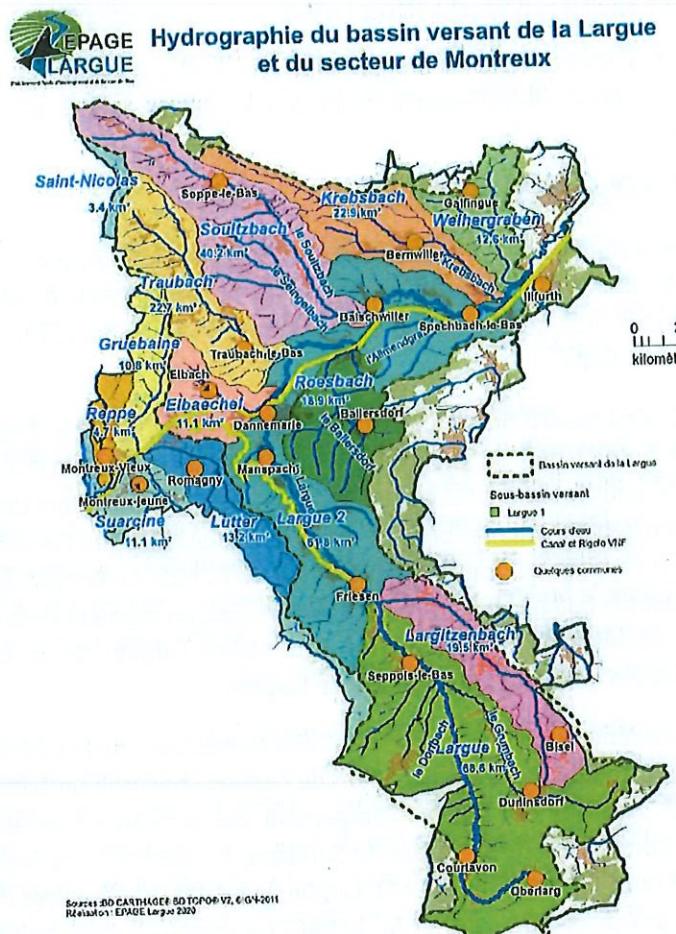
Le Secteur de Montreux, constitué des communes de Magny, Romagny, Valdieu-Lutran, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Chavannes-sur-l'Etang, représente un ensemble hydrologique appartenant au bassin hydrographique du Rhône, mais administrativement rattaché au bassin Rhin-Meuse conformément à l'Arrêté du 27 octobre 2010, modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins, en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (voir en annexe).

Les missions

Les missions de l'EPAGE se répartissent en deux branches, une branche GEMAPI qui comprend les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations définies par la Loi MAPTAM. La compétence GEMAPI est financée par les EPCI à fiscalité propre, qui peuvent instaurer la taxe dite GEMAPI. Une branche NON GEMAPI reprend les compétences d'animation, étude, pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, pour les documents d'objectifs Natura 2000, « Vallée de la Largue » et « Sundgau Région des étangs », la compétence de réduction des risques de ruissellement par les dispositifs d'hydraulique douce.

L'EPAGE Largue est engagée dans la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) de l'agglomération mulhousienne. Les travaux menés par l'EPAGE sur l'ensemble du bassin pour l'optimisation des inondations et la préservation des zones inondables et champs d'expansion de crue permet l'observation d'un décalage du pic de crue à la confluence de la Largue et l'Ill de 4 à 6h.

L'EPAGE Largue s'est engagé avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le Contrat de Territoire eau et Climat 2020-2023. Il a permis de lancer une dynamique de gestion intégrée des ruissellements en déployant les techniques d'hydraulique douce pour limiter les coulées d'eau boueuse. Sur le volet hydromorphologique, il a permis la renaturation d'étangs en zone humide, et le lancement d'étude de renaturation et d'étude globale sur les affluents de la Largue.



L'Agence de l'Eau Rhin Meuse propose de construire un nouveau contrat pour les quatre années à venir ; cette réflexion de programmation pluriannuelle est à mener. Le résultat des études sur les bassins versants du Traubach Soultzbach Spechbach et Largue amont permettront de construire un programme de travaux.

L'animation Natura 2000 est programmée pour trois années (2024-2026) : avec un étalement de subventions qui permettra de développer le volet communication par la pose de panneaux, des études des habitats naturels.

Locaux de l'EPAGE Largue : Siège.

Le siège statutaire de l'EPAGE Largue est la Mairie de Manspach, le siège administratif est basé au 13 rue Sainte-Barbe à Altenach. Par délibération du 14 avril 2023, le Comité syndical de l'EPAGE Largue a décidé la réalisation d'une étude de faisabilité pour trouver de nouveaux locaux administratifs et techniques et de la confier à l'Adauhr.

Le COPIL s'est réuni à cinq reprises entre le 24 octobre 2023 et le 30 septembre 2024. Ce projet a été formalisé par une autorisation de programme d'un montant de 592 800 € TTC avec des crédits de paiements de 137 800€ pour l'année 2025 et 455 000€ pour l'année 2026 lors du bureau du 25 février 2025, avant d'être soumis au débat d'orientation budgétaire le 14 mars 2025 au Comité syndical. Ce projet a ensuite été soumis au vote du budget au Comité syndical du 4 avril 2025. Le Comité syndical n'a pas approuvé ce projet et ses crédits dans le budget, suite à l'ultime proposition, au moment de la mise en délibération, par M. le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, de la cession d'un bâtiment propriété de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

M. le Président de l'EPAGE Largue a sollicité le Président de la CCSAL pour expliciter sa proposition. Lorsqu'il s'est rendu compte que la proposition de cession concerne un bâtiment utilisé par la Maison de la Nature, aménagé spécialement pour l'hébergement des animateurs vacataires et étant par ailleurs Président de l'Association Maison de la Nature du Sundgau, il a décidé de se mettre en retrait et de confier à M. Joseph BERBETT, Vice-Président de l'EPAGE Largue, le pilotage de l'analyse de la proposition de M. le Président de la CCSAL. Par échange de courrier M. BERBETT a cherché à caractériser le bien et les conditions de la cession (nature, montant, devenir de l'usage d'hébergement du site, délibération). Le Président de la CCSAL a renseigné le prix de 50 000€ sur la base d'une évaluation des domaines estimée à 106 000€. L'EPAGE Largue a consulté des prestataires pour connaître leurs honoraires pour l'étude du site.

A ce stade, il n'est pas proposé de nouveaux crédits au budget de l'EPAGE Largue pour le projet de siège de l'EPAGE.

Ressources Humaines : effectifs et dépenses de personnel

Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2026

Au 1 er janvier 2025, les effectifs de l'EPAGE Largue étaient de 4,5 Equivalents Temps Plein

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Secrétariat	Titulaire	Rédacteur	Temps non complet 50%
Riviériste, Animateur Milieux Aquatiques	Contractuel	Technicien	Temps complet
Direction / Animation du SAGE	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Animation Natura 2000	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Mission Ruissellement	Contractuel	Ingénieur	Temps complet

Quatre agents sont employés directement par l'EPAGE. L'agent en charge de la mission de ruissellement est arrivé en fin de contrat en arrêt maladie. Le remplacement du poste n'a pas été mené durant l'année 2025.

Absence :

Pour l'année 2025, on dénombre 65 jours d'absences justifiés par arrêt maladie.

Mouvement du personnel :

L'agent en charge de la mission de ruissellement est arrivé en fin de contrat en arrêt maladie. Le remplacement du poste n'a pas été mené durant l'année 2025.

L'agent en charge du secrétariat a soumis sa démission à M. Le Président, qui l'a acceptée, et sera effective au 1^{er} décembre 2025. Le recrutement du nouvel agent a été mené à bien, avec une prise de poste au 1^{er} décembre 2025. Une période de tuilage de deux mois est menée, par la mise à disposition par la Commune de Manspach de l'agent démissionnaire. Les crédits nécessaires au tuilage sont affectés pour un mois en 2025 et un mois en 2026.

Evolutions prévues en 2026

L'EPAGE poursuit, suite au contrôle de la chambre régionale des comptes, une réflexion sur son évolution structurelle. Une étude est en cours, afin de trouver un nouveau siège administratif, avec la nécessité de renforcer son organisation pour assumer pleinement l'ensemble de ses missions.

Extrait du rapport de la Chambre Régionale des Comptes :

« Malgré cette forte présence sur le terrain et un rôle primordial d'expert auprès des différents acteurs de l'eau, l'EPAGE Largue est actuellement confronté à la complexité administrative et juridique induite par la scission entre les missions GEMAPI et les autres compétences et doit relever le défi que peut constituer la conception et mise en œuvre d'un programme d'études et de travaux portée par l'EPAGE Largue sans l'appui technique de l'échelon départemental. »

« Pour répondre à ces enjeux, l'EPAGE Largue est appelé à renforcer ses compétences juridiques (notamment en matière de gestion foncière et d'urbanisme) et financières (pilotage et suivi des opérations d'investissement, suivi des subventions, etc.), mais aussi en matière de conduite d'opération pour exercer pleinement ses missions en matière de prévention/optimisation des inondations. Il pourrait dans cette perspective se doter d'un poste de direction afin de coordonner l'activité de l'ensemble des agents qui évoluent désormais dans un écosystème plus complexe »

Pour pallier au remplacement de l'agent en charge du ruissellement, il y a lieu de recruter un agent pour reprendre la planification de la mission ruissellement, et apporter son appui pour le portage des projets prioritaires de la mission GEMAPI.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel associées au poste de la mission ruissellement sont versées mensuellement au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

Les cinq agents de l'EPAGE sont rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondant à leur grade. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est appliqué aux employés du syndicat, titulaires et contractuels.

Bilan 2025

Les dépenses estimées pour 2025 pour les charges de personnel sont de 227 010 € pour une prévision initiale de 261 010€.

Evolutions prévues en 2026

Les charges de personnel sont estimées à 270 685 € en 2026.

Fonctionnement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Prévis. 2025	Budget 2025	Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Charges de personnel et frais assim.	92 704 €	82 504 €	168 306 €	144 506 €	261 010 €	227 010 €	88 000 €	182 685 €	270 685 €

Orientations budgétaires envisagées en 2026

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

En 2025, les dépenses de charges générales correspondent principalement aux travaux d'entretien de terrains, d'études et de frais de fonctionnement.

Fonctionnement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Charges à caractère général	71 767 €	68 517 €	61 785 €	37 117 €	133 550 €	106 021 €	71 917 €	55 833 €	127 750 €

1. Frais de fonctionnement

Le siège administratif de l'EPAGE est installé dans les locaux de la Maison de la Nature du Sundgau. Un bureau de 37m², ainsi qu'un espace de stockage de 4m² au sous-sol sont gracieusement mis à disposition par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue. Une subvention forfaitaire à la Maison de la Nature permet de compenser les frais de fonctionnement électricité /eau / chauffage/ produits résiduels.

Les autres frais de fonctionnement correspondent aux dépenses pour :

- Les déplacements : carburant, entretien du véhicule, remboursement frais de déplacement, électricité pour la recharge du véhicule électrique,
- Les télécommunications
- Les logiciels et la maintenance informatique
- Les fournitures, petits équipements, les assurances frais bancaires et postaux.

Pas d'évolution notable des frais de fonctionnement pour l'année 2026.

2. Travaux d'entretien de terrain

La campagne de travaux d'entretien et de dynamisation de la ripisylve et désembâclage, réouverture du lit, rétablissement des écoulements et prévention des inondations sur les cours d'eau réalisée de mi-janvier à début avril 2025 a concerné les linéaires suivants :

- Tronçon urbain du Traubach à Traubach-le-Haut et Traubach-le-Bas (33 510 €). Une opération d'allégement de la ripisylve a été réalisée sur l'ensemble du linéaire urbanisé de l'agglomération Traubachoise sur plus de 3 km linéaires. Plusieurs embâcles ont également été évacués. Ces travaux visent à améliorer l'écoulement des crues par réouverture du lit mineur, ainsi qu'à rajeunir et dynamiser une ripisylve très dense et vieillissante.
- Le Spechbach à Bernwiller (1500€). La ripisylve a été allégée au droit de la (salle Henner), afin de favoriser l'écoulement des crues dans le cœur du village. Les bois issus des coupes ont été broyés et les copeaux utilisés pour pailler les haies anti ruissellement installées sur la commune par l'EPAGE en 2024.
- Désengorgement pont de la rue Sainte Barbe à Altenach (3000 €). Le pont de la rue Sainte-Barbe à Altenach sur la Largue connaît des soucis d'envasement. Une opération d'arasement des îlots problématiques a été réalisée, afin de rétablir la capacité hydraulique de l'ouvrage.

- Désembâclage d'urgence ZI Seppois-le-Bas (1500 €). Suite à l'effondrement d'aulnes dans la Largue entre les sites industriels d'Elydan et Waterair, l'EPAGE réalise l'entretien d'une importante partie du lit mineur de la rivière. ID : 068-256802406-20251216-CS_20_2025-DE
- Entretien de la végétation du lit mineur de Largue au centre village Courtavon (500 €). Comme chaque année, l'EPAGE réalise un débroussaillage de la végétation herbacée présente sur l'ensemble des atterrissements du lit mineur urbanisé, afin de limiter les débordements dans le village.
- Entretien des haies sur le bassin versant du Spechbach (4250€). Suite à la plantation de haies anti ruissellement sur Bernwiller en 2024, une intervention de désherbage manuel a été réalisée sur les linéaires fortement concurrencés (900m) par la végétation herbacée, malgré le paillage (copeaux) mis en place lors de l'implantation.
- Réouverture du Krebsbach à l'amont d'Ammertzwiller (3600 €). Du fait de l'intermittence des écoulements dans le lit mineur du Krebsbach (sec une majeure partie de l'année), ce dernier a été envahi par les saules buissonnants, au point d'obstruer les évacuations d'eau pluviale (gouttières) des maisons riveraines. Une opération de broyage des saules a été réalisée sur environ 200 m linéaires. Lors de cette opération, l'EPAGE a évacué un ancien pont agricole effondré, constitué principalement de traverses de chemin de fer. Les traverses, déchets très dangereux (présence de créosote), ont été retraitées en filière spécialisée (1 300 €).
- Entretien de la digue de Bisel (12800 €). L'ensemble de l'ouvrage a été tondu/débroussaillé dans le cadre de l'entretien annuel (3300€). L'affaissement du terrain à l'endroit de l'épaulement de la digue au talus naturel (rive droite) constaté lors des relevés topographiques menés par l'EPAGE a également été repris. Pour réaliser le rehaussement de l'affaissement, un emprunt de terre a été réalisé dans le bassin sur une parcelle publique à l'amont direct de la zone humide déjà présente. Cette opération a ainsi permis de limiter le coût et l'empreinte carbone du chantier, tout en créant une nouvelle mare au sein du bassin (9 500€).

En 2026, les travaux d'entretien des ripisylves, cours d'eau et milieux aquatiques concerneront, pour un montant prévisionnel de 60 000€ :

- Le Spechbach à Spechbach-le-Haut

Au droit du terrain de foot/tennis, le talus rive droite du Spechbach présente un boisement monospécifique d'aulnes glutineux, tous atteints du phytophtora. Les arbres présentent un état sanitaire très avancé, plusieurs arbres étant tombés sur le terrain de sport en 2025, une opération de coupes sanitaires est prévue pour limiter les risques d'accident sur le terrain accueillant du public.

- Entretien digue de bisel

L'entretien annuel de la végétation de la digue sera réalisé, pour conserver une végétation rase, comme prévu par l'arrêté préfectoral.

- Entretien sur l'étang renaturé à Mooslargue

Un entretien de la végétation aux abords du site sera réalisé, afin d'éviter l'envahissement de la propriété voisine du site par une végétation concurrentielle.

- Arasement des atterrissements dans la traversée urbaine de Courtavon

Le dernier arasement des îlots dans la traversée urbaine de Courtavon remonte à 2021. La hauteur des îlots, qui se constituent au gré des crues, génère aujourd'hui un frein à l'écoulement des crues dans la traversée du village. Une opération est donc prévue pour limiter le risque de sinistre dans la zone urbaine.

- Allègement de la ripisylve sur le Krebsbach à Manspach

Le tronçon aval du Krebsbach à Manspach (en aval du pont de la rue de l'Eglise) dont la présence génère une gêne à l'écoulement des crues. Une opération d'aménagement et de dynamisation de cette ripisylve est prévue.

L'enveloppe prévue dans le cadre des entretiens de cours d'eau représente également une réserve permettant de réaliser des opérations imprévues, mais rendues nécessaires par les évènements climatiques.

3. Etudes Natura 2000

Une étude « ADN environnemental » visant à rechercher la présence d'espèces patrimoniales ou exotiques a été partiellement réalisée en 2025. Elle sera rattachée à l'exercice 2025 : 6 000€.

La réalisation de la cartographie d'habitats d'une partie des sites « Vallée de la Largue » et « Sundgau Région des étangs » et de leurs abords, prévue en 2025 et 2026 a été engagée en 2025 et se poursuivra en 2026.

20 000 € ont été rattachés à l'exercice 2025 et 20 000€ sont affectés en nouveaux crédits en 2026.

Ces études sont financées à 100% par la Région Grand-Est dans le cadre de l'animation N2000 à l'exception de la recherche ADN sur l'un des sites étudiés (250€ financés par l'EPAGE Largue).

4. Formation agriculteurs

Cette action envisagée en 2023 a été programmée en 2024, mais est restée en suspens. Il est proposé de réinscrire les crédits en 2026. 25 parcelles sur 7 exploitations du bassin versant du Spechbach devraient être analysées par un laboratoire. Cela permettra d'accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les ruissellements dans le cadre du programme pilote.

Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les indemnités des élus, les cotisations à Rivières de Haute Alsace et la participation d'aide à la Maison de la Nature du Sundgau.

Fonctionnement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Autres charges de gestion courante	15 515 €	15 503 €	26 615 €	13 319 €	42 130 €	28 913 €	11 282 €	31 043 €	42 325 €

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé se justifie par l'indemnisation d'une Obligation Réelle Environnementale pour la mise en place de haies, qui n'a pas pu être mise en œuvre dans la cadre de la mission de prévention des ruissellements, pour un montant de 13 000€. Ces crédits seront réinscrits en 2026.

Amortissements des immobilisations- opérations d'ordre de transfert entre sections

Par délibération du 14 avril 2021, le Comité Syndical a fixé de nouvelles durées d'amortissements des immobilisations, en prenant en compte les évolutions liées au passage anticipé à la nomenclature M57. Depuis le 1er janvier 2022, les amortissements sont calculés avec la règle du prorata temporis (au prorata du temps dès l'acquisition du bien).

Les amortissements de dépenses sont inscrits en dépenses de fonctionnement (042) et en recettes d'investissement (040)

Fonctionnement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Op.ordre transfert entre sections	18 379 €	18 351 €	9 164 €	10 149 €	27 543 €	28 500 €	19 000 €	11 000 €	30 000 €

Charges financières

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

Berger
Levavut

ID : 068-256802406-20251216-CS_20_2025-DE

Fonctionnement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025			
Charges financières	750 €	- €	250 €	- €	1 000 €	- €	750 €	250 €	1 000 €

Les charges financières sont liées à la ligne de trésorerie.

Recettes de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté

Fonctionnement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Résultat de fonctionnement reporté	130 910 €	130 910 €	90 288 €	90 288 €	221 198 €	221 198 €	89 039 €	176 337 €	265 376 €

Dotations et participations

Fonctionnement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Dotations, sub et participations	259 395 €	251 353 €	299 759 €	267 289 €	559 154 €	518 641 €	243 250 €	278 527 €	521 777 €

Contributions des membres : Participations statutaires

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre pour la part GEMAPI, des 56 communes membres et de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la part NON GEMAPI.

En 2025, le montant de la contribution GEMAPI s'élevait à 174 150 euros, la contribution NON GEMAPI à 75 425 euros.

Fonctionnement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Participations CEA	- €	- €	18 937 €	18 857 €	18 937 €	18 857 €	- €	18 857 €	18 857 €
Participations Communes	- €	- €	56 812 €	56 570 €	56 812 €	56 570 €	- €	56 570 €	56 570 €
ParticipationsEPCI -FP	174 150 €	174 150 €	- €	- €	174 150 €	174 150 €	174 150 €	- €	174 150 €

En 2026, Il n'est proposé aucune variation des taux de contribution.

Subventions

Aides pour les missions d'animation

Agence de l'Eau

L'EPAGE Largue bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les missions d'animation menées à l'échelle du bassin versant. Le poste d'animateur milieux aquatiques et le poste de chargée de mission ruissellement sont financés à hauteur de 80%. Le poste d'animateur du Schéma d'aménagement de gestion des eaux est financé à hauteur de 70%.

Le versement des subventions de l'Agence de l'Eau est effectué en deux fois, un acompte versé en année N au démarrage de la mission et un solde en année N+1, suite à la transmission des comptes rendus de mission. Historiquement, l'EPAGE Largue budgétait en année N l'acompte de l'année N et le solde de l'année N-1, suivant la comptabilité de trésorerie, provoquant un décalage. Pour préciser la gestion budgétaire pour 2025

et mettre fin à ce décalage, ont été crédités le solde de l'animation 2024, l'acompte 2025 et le solde 2025. Ce qui explique un montant exceptionnellement plus important de recette.

Pour l'année 2025, les aides de l'AERM attendues sont de 104 735€ pour les postes de l'année 2025, auxquelles s'ajoute le solde 2024 de 37 543 €, soit 142 278 €

Pour l'année 2026, les aides demandées à l'Agence de l'Eau s'élèvent à 153 100 €, pour les postes d'animateur Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, de riviériste et chargée de mission ruissellement/CTEC.

Région Grand Est

La Région Grand Est participe à hauteur de 10% à l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La Région Grand Est est depuis le 1^{er} janvier 2023 autorité administrative, pour la gestion des sites terrestres Natura 2000 et reverse ainsi les subventions européennes nationales et régionales pour l'animation Natura 2000 des sites « Vallée de la Largue » et « Sundgau région des étangs », comprenant les charges de personnel et les études.

De même que pour la subvention de l'Agence de l'Eau, la suppression du décalage budgétaire liée à la date de versement des soldes (dans le cadre de la comptabilité d'engagement), induit des recettes de subvention plus importantes en 2025, avec le solde de l'animation Natura 2000 pour 2024 (20 183 €) et la subvention d'animation du SAGE 2024 (7 000€).

Pour Natura 2000 est attendu pour l'exercice 2025 une subvention de 69 000 € (charges et frais de fonctionnement), à laquelle s'ajoutent les aides pour les études (25 750 €), le solde de l'exercice 2024 (20 137€ €), soit au total pour Natura 2000 : 114 887 €

Pour 2026 sont attendus au titre de l'animation Natura 2000 (poste, frais d'accompagnement et études) 88 500 € de la Région Grand Est avec le concours de l'Union Européenne.

Pour l'animation du SAGE, la subvention attendue de la Région Grand Est est de 4900 € pour 2025, auxquels s'ajoute le solde 2024 (7000€), soit 11 900€ au total pour l'exercice 2025.

Pour 2026, est attendu un montant d'aide de 7000€ de la région Grand Est au titre de l'animation du SAGE Largue.

Amortissements des immobilisations- Operations d'ordre de transfert entre sections

Les amortissements de subventions sont inscrits en recettes de fonctionnement (042) et en dépenses d'investissement (040)

Fonctionnement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Opérations ordre transfert entre sections	400 €	360 €	10 000 €	9 181 €	10 400 €	9 541 €	400 €	10 000 €	10 400 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études (20), de travaux d'agencement de terrain (21 et 23)

Emprunts et dettes assimilées (16)

L'EPAge Largue a fini d'apurer ses dettes lors de l'exercice 2023.

Immobilisations Incorporelles (20)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-256802406-20251216-CS_20_2025-DE

Berger
Levrault

Investissement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025			
Immobilisations incorporelles	294 600 €	134 347 €	100 000 €	- €	394 600 €	134 347 €	148 473 €	100 000 €	248 473 €

N° opération	Nom	Budget 2025/ réalisé	Description	Orientation 2026 Nouveaux crédits / Crédit totaux	Commt.
202	Etude Hydrologie Milieu Usage et Climat (HMUC)	100 000€/0 €	Frais d'étude préalable à la révision du SAGE Largue (Etude HMUC)	100 000€	
2031 op 21	Etude BV Spechbach Traubach Soultzbach et Largue amont	220 000€ /97 362€	Etude globale	0€/ 122 638 €	Prospection hydromorpho hiver 2024-2025 marché topo sept-nov 2025 à suivre étude hydraulique
2031 op 23	Etude faisabilité conception travaux CTEC	62 820€/ 36 985€	Etude de faisabilité Largue amont Oberlarg Courtavon,	0€/ 25 835€	Rendu phase scenario en nov. 25
2031 op 24	Retour aux sources Krebsbach	780 €/ 0 €	Etude de faisabilité de la reconnexion hydraulique des sources du Krebsbach à Manspach,		Etude finalisée scenario de travaux proposé

Immobilisations Corporelles (21)

Investissement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Immobilisations corporelles	39 481 €	4 800 €	47 167 €	1 140 €	86 648 €	5 940 €	65 681 €	48 027 €	113 708 €

N° opération	Nom	Budget 2024/ réalisé	Description	Orientation 2025 Nouveaux crédits / Crédit totaux
2118	Acquisition foncière zones humides / étangs	10 000 € / 0		10 000€/10 000€
2128	Agencements et Aménagements	46 648 € / 4 230€	Etang renaturé Saint-Ulrich (sentier), et panneaux Natura 2000, animation et panneaux mare à Heidwiller et sentier pédagogique à Gildwiller	25 000€/ 67 415 €
21828	Voiture	25 000€	Nouvelle voiture	0/25 000€
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0 € / 0€	Sonde de suivi multi paramètre cours d'eau	5000 €/5000€
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000€ / 1710 €	Poste informatique	3 290/6 290€

Projet pédagogique et panneaux zone humide Heidwiller 2128

Dans le cadre du projet de renaturation d'une zone humide sur une parcelle communale de Heidwiller, le Conseil municipal s'est dit favorable à la valorisation pédagogique du projet. Il est proposé à l'EPAGE de porter la création de panneaux pédagogiques en accompagnant une classe de l'école. L'animation scolaire (6300€ HT) et la fabrication, ainsi que l'installation des panneaux (2 500€ TTC) seront cofinancées à 40% par l'Agence de l'Eau en Gemapi.

Les maquettes des panneaux N2000, en cours de réalisation par la Maison de la Nature du Sundgau, seront finalisées début 2026, tout comme la fabrication et l'installation des panneaux prévues en 2026. La conception (17500€) est subventionnée à 100% par la Région Grand Est. La fabrication et l'installation des panneaux sont inscrites en investissement, avec un autofinancement de 20% à la charge de l'EPAGE : 18 000€ TTC.

Projet pédagogique à Gildwiller

Dans le cadre des travaux de restauration d'une zone humide forestière à Gildwiller (projet décrit plus loin dans ce présent ROB), l'EPAGE Largue projette de réaliser une opération de communication/sensibilisation du grand public par la création d'un sentier pédagogique. Les visuels des panneaux pédagogiques seront créés par les élèves du RPI, dans le cadre d'une animation scolaire réalisée par la Maison de la Nature du Sundgau. Les classes concernées par ce projet sont celles du cycle 3 (CM1 et CM2). Le budget prévisionnel proposé de l'opération est de 25 000 € TTC, avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 40% du montant HT.

Immobilisations en cours (23)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
 Reçu en préfecture le 16/12/2025
 Publié le
 ID : 068-256802406-20251216-CS_20_2025-DE

Berger Levrault

Investissement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientation 2025		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Immobilisations en cours	336 290 €	137 173 €	15 000 €	20 651 €	351 290 €	157 824 €	339 697 €	54 400 €	394 097 €

Agencements et aménagements (2312)

La campagne de travaux sur les cours d'eau réalisée de mi-janvier à début avril 2025 a concerné les linéaires suivants :

- La Largue de Balschwiller (pont de la rue du Moulin) à Saint-Bernard (pont de la rue du Canal) ; (23 500 €). Suite à la chute de gros peupliers dans la Largue, un embâcle s'est formé, engendrant un débordement et l'inondation du moulin situé en contrebas. L'EPAGE a procédé au traitement de l'embâcle et à l'abattage de l'ensemble des cultivars de peupliers présents en préventif. Considérant la présence de nombreux et volumineux embâcles sur le secteur concerné, l'EPAGE a procédé à la réalisation de travaux de génie écologique sur l'ensemble du tronçon (soit 4 km), en réaménageant les berges par techniques végétales vivantes, en mobilisant les embâcles sous forme de peignes. Ces travaux de génie écologique permettront de protéger les berges à long terme, tout en engendrant le développement d'une ripisylve jeune et dynamique. Des plantations devront tout de même être mises en œuvre en 2026, pour renforcer une ripisylve très clairsemée et vieillissante sur la majeure partie du tronçon concerné.
- Le Soultzbach à Diefmatten (25 300 €). L'EPAGE Largue a procédé à la réouverture du lit mineur du Soultzbach dans la traversée urbaine de Diefmatten, pour améliorer l'écoulement des crues et limiter le risque d'inondation des habitations riveraines. Comme sur la Largue à Saint-Bernard, le linéaire concerné a fait l'objet de travaux de génie écologique global, remobilisant les refus de coupes et d'embâcles, pour réaménager et protéger les berges de l'érosion. Les peignes végétaux mis en œuvre permettront à la fois la protection des berges, la diversification des écoulements et la réinstallation d'une ripisylve jeune et dynamique aux endroits où celle-ci faisait défaut.
- Plantations et clôtures sur la Largue à Saint-Ulrich (9300 €). Suite à l'abattage de gros peupliers en 2024 à Saint Ulrich, une opération de végétalisation des deux berges a été réalisée (500 plants). Les deux berges ont été mises en défens du piétinement par le bétail, par mise en place de 500m linéaires de clôtures (3 fils barbelés).

Pour 2026, les travaux d'aménagement de cours d'eau concernent les linéaires suivants :

- La Largue à Friesen / Hindlingen ; Illfurth / Heidwiller ; Altenach ; Dannemarie ; Seppois-le-Bas ; Gommersdorf / Buethwiller

La Largue, sur les secteurs cités ci-dessus, présente, de manière générale, une ripisylve beaucoup moins dense et plus vieillissante que celles des affluents concernés par les simples entretiens et générant des embâcles bien plus volumineux, ainsi que d'importantes anses d'érosion de berge. Dans ce cas de figure, les interventions consistent en une reprise plus ponctuelle (moins systématique) de la ripisylve au droit des embâcles et à la mise en œuvre des techniques végétales, relevant du génie écologique. Selon les cas de figures, peignes végétaux ou tunage seront aménagés, en remobilisant les refus de coupes et d'embâcles, pour stopper les phénomènes érosifs, entraînant effondrements des berges et disparition de la ripisylve. Ces techniques issues du génie végétal permettent la dynamisation des ripisylves, la diversification des écoulements et ainsi, une amélioration de la qualité de l'eau (augmentation des capacités d'autoépuration) et d'accueil de la biodiversité aquatique.

Les linéaires concernés ont été identifiés/ciblés, car de très nombreux et volumineux embâcles y ont été signalés ou repérés.

- Plantations de renforcement de la ripisylve de la Largue à Hindlingen/

Suite aux interventions réalisées en termes de traitement d'embâcles, des plantations de renforcement sont prévues sur les linéaires précités. Le volume de plants prévus est compris entre 3000 et 4000 plants répartis en ¼ de buissonnants et ¼ en arborescents.

- Réaménagement d'un bras secondaire du Spechbach à Spechbach le Haut

A l'aval du pont de la rue de Galfingue (pont réouvert par l'EPAGE en 2017), un petit affluent rejoint le Spechbach en rive gauche. Ce petit affluent a été rectifié par le passé (mis droit et élargi) pour les besoins de l'irrigation. Faute d'entretien, ce petit affluent s'est quasi totalement refermé par sédimentation et envahissement par les roseaux. L'objectif est de réaménager le cours d'eau et ses berges, en ouvrant un petit lit mineur sinuieux (dans l'emprise de l'ancien canal d'irrigation,) permettant une dynamisation de l'écoulement des eaux et de végétaliser les berges par plantation, et ainsi diversifier le cortège végétal.

Reconquête Zone Humide 2315 op22

Suite à la signature de la charte Natura 2000 par le Conseil municipal de Heidwiller, ce dernier a fait part de son intérêt à renaturer une zone humide communale située dans la zone inondable de la Largue et en zone Natura 2000. La Commune cofinancera la limitation du développement des peupliers de culture dans ce boisement qui redévient d'intérêt écologique. L'EPAGE Largue travaillera sur la renaturation d'une partie de la parcelle en créant une mare. Ces deux travaux seront cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Restauration d'une zone humide forestière à Gildwiller

La Commune de Gildwiller a mis en place son plan d'aménagement Forestier, qui définit, pour les 25 ans à venir les modalités de gestion durable de la forêt communale. Dans le cadre de ce plan, établit en collaboration avec l'Office National des Forêts, la Commune a décidé de sortir de l'exploitation forestière et de sanctuariser une zone d'environ 60 ares, sur laquelle sont implantés d'anciens étangs aujourd'hui abandonnés (digues éventrées). La Commune a sollicité l'EPAGE pour restaurer la zone humide en question ; il est projeté la création d'un complexe de mares en déblai/remblai, permettant d'augmenter la biodiversité du site et de tamponner les ruissellements vers la zone urbaine du village. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% du montant hors taxe et apparaissent en crédits de report 2025.

N° opération	Nom	Budget 2025/ réalisé	Description	Orientation 2026 Nouveaux crédits/ total
2312	Agencements et aménagements	73 290€ / 67 093€	Aménagement de rivières plantation	88 500€ / 94 697 €
2315 op 19	Equipement de prévention des ruissellements d'eau boueuse	15 000€ / 20 650€	Equipement de prévention des ruissellements d'eaux boueuses (avec écriture de régularisation de 10980,32 €)	54 400€
2315 op20	Arasement étangs du Soultzbach	58 000 € / 55 680 €	Arasement sur le Grumbach effectué en 2022, reste à réaliser les travaux sur le Soultzbach en 2025	0/0
2315 op22	Reconquête Zone Humide / Zone tampon / Chenaux de crue	55 000 € / 14 400€	Renaturation zone humide au Pré Favé à Chavannes sur l'Etang, engagé devis signé (13 116€ TTC), en attente d'assèc complet de l'étang et diagnostic/ autorisation espèces protégées. Aménagement zone humide Gildwiller 20 ares Aménagement ZH Heidwiller 70 ares	0/40 000€
2315 op 24	Retour aux sources Krebsbach	150 000€ / 0€	Travaux : réalisation d'un ouvrage de reconnexion du Krebsbach au travers de	205 000€

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les écritures d'amortissement, le retour de TVA année N-2, ainsi que le virement de la section de fonctionnement.

Investissement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026		
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 129 €	7 129 €	- €	- €	- €	- €	- €	41 749 €	- €
Virement de la section de fonctionnement	192 015 €	- €	134 913 €	- €	326 929 €	- €	141 746 €	184 057 €	325 803 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 379 €	18 351 €	9 164 €	9 032 €	27 543 €	27 383 €	18 379 €	9 164 €	27 543 €
Dotations, fonds divers et réserves	57 399 €	57 417 €	10 101 €	10 224 €	67 500 €	67 641 €	126 871 €	8 000 €	120 822 €
Subventions d'investissement	424 020 €	124 000 €	135 300 €	73 300 €	559 320 €	197 300 €	337 053 €	120 700 €	457 753 €
Investissement - Recettes - Total	698 942 €	206 896 €	289 478 €	92 556 €	981 291 €	292 324 €	624 049 €	363 671 €	931 921 €

Gestion de la Dette

L'EPAGE Largue a épuré ses dettes lors de l'exercice 2023. L'engagement d'un emprunt pour la construction du futur siège de l'EPAGE Largue avait été envisagé en 2025, mais non approuvé.

Résultat de l'exercice 2025

Résultats de fonctionnement et d'investissement estimés en fin d'exercice 2025 :

Résultats prévisionnels	GEMAPI			NON GEMAPI			TOTAL			Avant affectation avec reste à réaliser
	Résultat 2024	Prévis. Exercice 2025	Prévis. Résultats cumulés	Résultat 2024	Prévis. Exercice 2025	Prévis. Résultats cumulés	Résultat 2024	Prévis. Résultat Brut 2025	Prévis. Résultats cumulés	
Fonctionnement	188 059 €	68 000 €	198 910 €	95 538 €	72 000 €	162 288 €	283 597 €	140 000 €	361 198 €	
Investissement	7 129 €	- 76 600 €	-109 871 €	- 19 751 €	61 500 €	14 049 €	- 12 622 €	- 15 100 €	- 95 822 €	

Affectation du résultat.

Budget Global

Excédent de fonctionnement reporté (002)	265 375,80 €
Résultat d'investissement (001)	-27 721,71 €
Excédent de fonctionnement (1068) en investissement	95 821,71 €

GEMAPI

Excédent de fonctionnement reporté (002)	89 038,56 €
Résultat d'investissement (001)	-69 471,19 €
Excédent de fonctionnement (1068) en investissement	109 871,19 €

Non GEMAPI

Excédent de fonctionnement reporté (002)	176 337,24 €
Résultat d'investissement (001)	41 749,48 €
Excès de fonctionnement (1068) en investissement	0,00 €

Synthèses des orientations financières 2026

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-256802406-20251216-CS_20_2025-DE

Berger Levraud

Fonctionnement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026			
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL	
	Charges à caractère général	71 767 €	68 517 €	61 785 €	37 117 €	133 550 €	106 021 €	71 917 €	55 833 €	127 750 €
Charges de personnel et frais assim.	92 704 €	82 504 €	168 306 €	144 506 €	261 010 €	227 010 €	88 000 €	182 685 €	270 685 €	
Virement section d'investissement	192 015 €	- €	134 913 €	- €	326 929 €	- €	141 746 €	184 057 €	325 803 €	
Op.ordre transfert entre sections	18 379 €	18 351 €	9 164 €	10 149 €	27 543 €	28 500 €	19 000 €	11 000 €	30 000 €	
Autres charges de gestion courante	15 515 €	15 503 €	26 615 €	13 319 €	42 130 €	28 913 €	11 282 €	31 043 €	42 325 €	
Charges financières	750 €	- €	250 €	- €	1 000 €	- €	750 €	250 €	1 000 €	
Fonctionnement - Dépenses - Total	391 130 €	184 875 €	401 033 €	205 091 €	792 162 €	390 444 €	332 694 €	464 869 €	797 563 €	
Fonctionnement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026			
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL	
	Résultat de fonctionnement reporté	130 910 €	130 910 €	90 288 €	90 288 €	221 198 €	221 198 €	89 039 €	176 337 €	265 376 €
Remboursement sur charges sécu	- €	249 €	- €	1 458 €	- €	1 707 €	- €	- €	- €	- €
Opérations ordre transfert entre sections	400 €	360 €	10 000 €	9 181 €	10 400 €	9 541 €	400 €	10 000 €	10 400 €	
Dotations, sub et participations	259 395 €	251 353 €	299 759 €	267 289 €	559 154 €	518 641 €	243 250 €	278 527 €	521 777 €	
Autres Produits de gestion courante	5 €	1 €	5 €	0 €	10 €	1 €	5 €	5 €	10 €	
Mandats annulés sur exercices antérieurs	420 €	449 €	980 €	1 048 €	1 400 €	1 497 €	- €	- €	- €	
Fonctionnement - Recettes - Total	391 130 €	383 321 €	401 032 €	369 264 €	792 162 €	752 584 €	332 694 €	464 869 €	797 563 €	
Investissement - Dépenses	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026			
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	19 751 €	19 751 €	12 622 €	12 622 €	69 471 €	- €	27 722 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 €	360 €	10 000 €	9 181 €	10 400 €	9 541 €	400 €	10 000 €	10 400 €	
Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Immobilisations incorporelles	294 600 €	134 347 €	100 000 €	- €	394 600 €	134 347 €	148 473 €	100 000 €	248 473 €	
Immobilisations corporelles	39 481 €	4 800 €	47 167 €	1 140 €	86 648 €	5 940 €	65 681 €	48 027 €	113 708 €	
Immobilisations en cours	336 290 €	137 173 €	15 000 €	20 651 €	351 290 €	157 824 €	339 697 €	54 400 €	394 097 €	
Investissement - Dépenses - Total	670 771 €	276 680 €	191 917 €	50 722 €	855 560 €	320 274 €	623 722 €	212 427 €	794 399 €	
Investissement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026			
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 129 €	7 129 €	- €	- €	- €	- €	41 749 €	- €	
Virement de la section de fonctionnement	192 015 €	- €	134 913 €	- €	326 929 €	- €	141 746 €	184 057 €	325 803 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 379 €	18 351 €	9 164 €	9 032 €	27 543 €	27 383 €	18 379 €	9 164 €	27 543 €	
Dotations, fonds divers et réserves	57 399 €	57 417 €	10 101 €	10 224 €	67 500 €	67 641 €	126 871 €	8 000 €	120 822 €	
Subventions d'investissement	424 020 €	124 000 €	135 300 €	73 300 €	559 320 €	197 300 €	337 053 €	120 700 €	457 753 €	
Investissement - Recettes - Total	698 942 €	206 896 €	289 478 €	92 556 €	981 291 €	292 324 €	624 049 €	363 671 €	931 921 €	
Fonctionnement - Recettes	GEMAPI		NON GEMAPI		TOTAL		Orientations 2026			
	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	Budget 2025	Réalisé Prévis. 2025	GEMAPI	NON GEMAPI	TOTAL	
	Participations CEA	- €	- €	18 937 €	18 857 €	18 937 €	18 857 €	- €	18 857 €	
Participations Communes	- €	- €	56 812 €	56 570 €	56 812 €	56 570 €	- €	56 570 €	56 570 €	
Participations EPCI -FP	174 150 €	174 150 €	- €	- €	174 150 €	174 150 €	174 150 €	- €	174 150 €	